

La Vie à la campagne :  
chasse, pêche, course, haras,  
nouvelles, beaux-arts... /  
[Charles Furne, directeur]

| . La Vie à la campagne : chasse, pêche, course, haras, nouvelles, beaux-arts... / [Charles Furne, directeur]. 1863-11-01.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



## QUELQUES BIOGRAPHIES D'ÉCUYERS

### IV.

#### MONSIEUR AUBERT.

*Les morts vont vite!* Il y a à peine quelques mois, nous apprenions à nos lecteurs la fin de M. d'Aure, le dernier écuyer de l'ancienne école française, mort dans l'exercice de ses fonctions auprès de S. M. l'Empereur.

Aujourd'hui, c'est le décès du doyen de l'école française que nous avons à annoncer. M. Aubert vient d'expirer, il y a quelques jours, âgé de près de quatre-vingts ans<sup>1</sup>.

Sa vie entière n'a été qu'un long sacrifice à une passion qui le dominait exclusivement. Écuyer par goût, et sans nulle préoccupation de lucre, il a consacré à l'équitation tout son temps et tout ce qu'il a pu posséder de fortune, quoique cette carrière ne fût pas positivement la sienne.

1. Ceci a été écrit il y a plusieurs mois et n'a pu être inséré plus tôt, faute de place dans le journal.

Une très-bonne éducation et des études assez fortes semblaient l'appeler à d'autres destinées; il a même été employé pendant bien des années dans les bureaux de la Ville, et il n'en est sorti qu'avec la pension de retraite due à de longs et loyaux services.

Tous ses loisirs étaient consacrés à son art favori. Élève de M. Aug. Pellier et des autres écuyers de cette époque, il débuta comme élève au manège des Dames, et, je crois aussi, au manège des Tuileries qui fut ensuite consacré aux séances de la Convention. Là fut prononcée la sentence de mort contre Louis XVI, ainsi que M. Aubert le mentionne dans ses ouvrages.

Vers la même époque, peut-être à la même académie, un autre jeune homme à peu près du même âge s'occupait aussi d'équitation, un peu trop exclusivement même, au dire de son frère aîné. Il n'avait alors que dix-huit ans; c'était Jérôme Bonaparte, depuis roi de Westphalie et maréchal de France.

Plus tard, M. Aubert dirigea, rue de l'Arcade, un bon manège en société avec feu M. Kuntzman, ancien piqueur de S. M. la reine de Hollande.

Vers 1828, il fit élever à ses frais un joli établissement dans la rue de Ponthieu; il en a laissé une description et une planche dans l'atlas de son *Traité d'équitation*.

Mais la révolution de 1830 ne fut pas favorable à ce genre d'industrie; M. Aubert ne put continuer et vendit son manège dont il ne reste presque plus de traces. Il continua à s'occuper d'équitation, soit en donnant des conseils à ses anciens élèves, soit en dressant les chevaux qu'on lui confiait.

Je l'ai vu pendant quelques années se charger, par complaisance ou plutôt par passion, de la direction des haras de M. le marquis de Villette, son ami, le fils de *belle et bonne* célébrée par Voltaire, et dont le testament a donné dernièrement lieu à un procès de quelque retentissement.

Dans le monde des écuyers, dans le monde hippique, M. Aubert était fort compté; il a figuré d'une manière marquante dans toutes les polémiques équestres de ces cinquante dernières années. Très-attaché aux vieilles doctrines, il a été l'adversaire irréconciliable de toutes les nouvelles méthodes, quoique en désaccord quelquefois avec ses condisciples de l'ancienne école, et il a même tenté quelques innovations, entre autres une manière de croiser les rênes de bride, d'accord en cela avec M. le colonel Voisin, du 2<sup>e</sup> lanciers, son ami et un des meilleurs officiers de cavalerie de l'époque.

M. Aubert est mort plein de jours, laissant beaucoup d'amis, peut-être quelques contradicteurs un peu blessés çà et là par les saillies d'un esprit caustique et original, mais aussi une réputation sans tache et beaucoup de souvenirs honorables.

Ses ouvrages sont destinés à lui survivre longtemps; nous avons de lui : 1<sup>o</sup> un *Traité raisonné d'équitation*, imprimé, je crois, en 1836. C'est un excellent ouvrage, bien pensé, bien écrit, remarquable par la clarté de la diction et la simplicité des raisonnements, plein de raison, d'expérience et de pratique, en un mot utile pour tous ceux qui veulent s'occuper de monter à che-

val ; 2° une *Équitation des dames*, absolument du même genre et de non moins de mérite.

On a reproché, à tort selon moi, à l'auteur quelques passages ou plutôt quelques notes où il s'égaye assez vertement sur les modes, les préjugés, les doctrines et même les personnes qui lui déplaisaient. Mais, dans tout cela, il y a plus de gaieté et d'esprit que de malveillance réelle.

On doit trouver dans ses papiers le projet et les matériaux de quelques autres écrits, entre autres d'une Biographie générale des écuyers du dernier siècle, c'est-à-dire morts depuis l'année 1800. Il m'en a souvent parlé, et m'a demandé à diverses reprises certains renseignements sur des hommes que j'avais connus particulièrement. Je crois même que l'ouvrage est achevé et que l'auteur n'attendait, pour le publier, qu'une occasion favorable.

## LE BON DE CURNIEU.

